

| | | | |
|------------------------------------|--------|-------|---------|
| San Quentin Prison | 1,904 | 753 | 1:2.529 |
| Sierra Conservation Prison | 1,390 | 435 | 1:3.195 |
| Total dans l'État de la Californie | 17,351 | 6,167 | 1:2.814 |

329. En janvier 1977, le *Federal Bureau of Prisons* des États-Unis détenait 28,000 prisonniers. Environ à la même époque, le Bureau employait 8,900 personnes. En outre, 600 civils, tous employés de la *Federal Prison Industries Incorporated*, étaient chargés de la surveillance des 5,500 détenus qui travaillaient pour la corporation. Le rapport personnel-détenus est de 9,500 (environ le même nombre que dans le Service canadien des pénitenciers) pour 28,000, soit 1:2.947. Il convient de souligner que le personnel de l'administration centrale de Washington et des cinq régions fait partie des 8,900 employés. Par conséquent, pour établir la comparaison avec le SCP, il faut établir ce rapport en regard du rapport personnel-détenus du Canada qui est de 1:1.092. Le rapport personnel-détenus du *California Department of Corrections* ne peut être comparé avec celui du *Federal Bureau of Prisons* parce que les données de l'administration centrale de l'État de la Californie ne nous ont pas été communiquées. Il semble que SCP ait 270% plus d'employés que le Bureau pour un nombre donné de détenus et environ 218% plus d'employés que le service de l'État de la Californie, également pour un nombre donné de détenus. En d'autres termes, le rapport personnel-détenus, qui est d'environ un pour un au Canada est d'environ un pour trois aux États-Unis.

330. Il est difficile de déterminer avec certitude toutes les raisons pour lesquelles le nombre d'employés des pénitenciers canadiens est excessif, mais tous les facteurs que nous énumérons ci-dessous contribuent plus ou moins à cette disproportion.

331. Les institutions pénitentiaires canadiennes détiennent ordinairement moins de prisonniers que les établissements du *California Department of Corrections* ou du *Federal Bureau of Prisons*, et conséquemment on constate de réelles économies dans les effectifs des prisons. Par exemple: si un pénitencier comporte un nombre donné de postes de sécurité sur le mur d'enceinte, le fait qu'il y ait à l'intérieur 306 détenus, comme à Millhaven, ou 418, comme à Archambault ou 1,000 détenus, comme cela se voit très souvent aux États-Unis, ne fait pratiquement aucune différence. Le même principe s'applique aux postes de contrôle situés à l'intérieur des pénitenciers. Les installations de chauffage central des établissements fournissent un autre exemple d'économie d'échelle. Il est peu probable que le nombre de détenus d'un pénitencier puisse déterminer le nombre d'employés qu'il est nécessaire d'affecter au chauffage central. Ce genre de considération peut avoir une très grande influence sur le rapport personnel-détenus des institutions pénitentiaires lorsqu'on songe au fait qu'il est nécessaire de pourvoir chaque poste en hommes 24 heures par jour, 7 jours par semaine. On a remarqué qu'au pénitencier de Pleasanton, en Californie, où le nombre de détenus était de 281 seulement, le nombre d'employés était de 180, ce qui donnait un rapport de 1:1.561. Le mur d'enceinte ne comportait pas de miradors et lorsqu'il y avait des postes de contrôle à l'intérieur du pénitencier, ils étaient peu nombreux, bien qu'il s'agisse d'un établissement à sécurité moyenne.

332. Il est probable que les ententes fédérales-provinciales aux termes desquels seules les peines de deux ans d'emprisonnement ou plus sont purgées dans les pénitenciers ont un effet sur le nombre d'employés nécessaire. Aux États-Unis, un